



**LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS  
POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA**

**Rapport financier trimestriel**

**LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES  
AUTOCHTONES DU CANADA**

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025

# Rapport trimestriel et rapport de gestion

## Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction.....	2
Mandat et pratiques de gouvernance de la Corporation.....	3
Rapport de gestion.....	4
États financiers résumés intermédiaires pour la période close le 30 septembre 2025.....	11
Administrateurs et dirigeants.....	22

## Adresse de la Corporation

La Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada  
161, rue Bay, bureau 4540  
Toronto (Ontario) M5J 2S1

## Responsabilité de la direction pour l'information financière

---

Les états financiers ci-joints de la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (la « CGPAC » ou la « Corporation ») ont été préparés et présentés par la direction, responsable de l'intégrité et de la présentation équitable de l'information.

Ces états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP ») et comportent certains montants fondés sur les jugements éclairés et les meilleures estimations de la direction.

Puisqu'elle s'acquitte de ses responsabilités et qu'elle reconnaît les limites inhérentes à tous les systèmes, la CGPAC a mis en place un système de contrôle interne afin de produire des informations fiables qui répondent aux exigences du rapport. Les systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les transactions de la CGPAC sont autorisées de façon adéquate, que les actifs sont protégés contre les pertes et que les registres comptables constituent une base fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration de la CGPAC est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôles internes.

## Mandat et pratiques de gouvernance de la Corporation

### Aperçu et mandat

La CGPAC est une société d'État fédérale établie en 2024 pour aider les groupes autochtones partout au Canada à devenir propriétaires et partenaires de grands projets canadiens. Par l'entremise du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (le « PGPA »), la CGPAC fournit jusqu'à 10 G\$ en garanties de prêts fédérales, ce qui donne accès à des capitaux abordables et permet aux Autochtones de devenir propriétaires dans les secteurs des ressources naturelles, de l'énergie, des infrastructures et dans le cadre d'autres projets importants qui génèrent des avantages à long terme pour leurs communautés.

La mission de la CGPAC est de faire progresser la réconciliation économique en permettant la participation des Autochtones au capital de projets à grande échelle, en particulier dans les secteurs où des contraintes juridiques et structurelles de longue date, comme l'incapacité d'utiliser les terres de réserve comme garantie, ont historiquement limité l'accès à des capitaux abordables. En fournissant des garanties fédérales, la CGPAC aide les groupes autochtones à obtenir des modalités d'emprunt favorables et à prendre des participations dans des actifs rentables à titre de partenaires financiers.

À titre de filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») rend des comptes au ministre des Finances et respecte des normes strictes en matière de transparence et de présentation de l'information. Elle doit notamment publier de l'information trimestriellement et annuellement.

### Objectifs stratégiques et modalités

Le lancement de la CGPAC en 2024 marque une étape importante dans l'engagement du Canada en faveur de la réconciliation économique. Le PGPA vise à faire progresser la réconciliation économique et l'autodétermination des Autochtones en soutenant leur participation au capital de grands projets, en leur donnant accès à des capitaux abordables, en facilitant des partenariats avec le secteur privé dans un éventail de secteurs et en renforçant leur capacité commerciale grâce à un soutien accru aux transactions et à l'analyse des investissements. Le programme, qui ne cible aucun secteur en particulier, appuie les investissements dans les secteurs de l'énergie, des ressources naturelles, de l'infrastructure et d'autres secteurs admissibles, à l'exception du jeu.

La CGPAC administre le PGPA selon un processus solide qui commence par l'engagement et l'évaluation des candidats et de leurs projets à un stade précoce. Une analyse des investissements et un contrôle diligent sont effectués avec l'appui de Ressources naturelles Canada, ce qui garantit que chaque demande est évaluée en profondeur. Une fois qu'un projet satisfait aux critères d'admissibilité et reçoit l'approbation du ministre des Finances, la CGPAC négocie la garantie de prêt, puis l'émet. La Corporation assure également un suivi continu du portefeuille et fournit des rapports transparents afin de maintenir un suivi et de gérer l'exposition aux risques de façon proactive. Les garanties de prêt varient généralement entre 20 M\$ et 1 G\$ par projet, l'admissibilité étant limitée aux groupes autochtones ayant des droits reconnus en vertu de l'article 35 ou à leurs filiales en propriété exclusive. Les projets doivent être opérationnels ou quasi opérationnels, et les flux de trésorerie doivent être stables.

## Rapport de gestion

---

### Initiatives du programme et gérance financière

Au cours de sa première année d'activité, la CGPAC a jeté les bases de sa croissance et de son influence, passant du démarrage à la prestation complète du programme. L'émission de sa première garantie de prêt de 400 M\$ et l'examen de nouvelles demandes démontrent un fort intérêt du marché et confirment le potentiel du programme. Afin d'assurer une gouvernance et une gestion des risques solides, la CGPAC a mis en œuvre un contrôle diligent et une modélisation financière exhaustifs pour chaque demande, appuyés par le financement de Ressources naturelles Canada. La Corporation assure un suivi continu des projets garantis, veille au respect des clauses restrictives et assure la diversification du portefeuille entre les régions et les secteurs en fonction des critères d'admissibilité du programme. Des examens réguliers des paramètres et des seuils de risque, y compris un examen obligatoire de deux ans pour le projet Dawn, aident à calibrer la tolérance au risque et à garantir que le programme soutient des projets dont les flux de trésorerie sont prévisibles et stables.

Sur le plan financier, la stratégie de la CGPAC consiste à établir des sources de revenus durables fondées sur les commissions à mesure que de nouvelles garanties sont émises. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, le total des revenus était composé principalement des commissions de garantie et de suivi liés à la première garantie de prêt émise en juillet 2025. Les coûts de fonctionnement de la phase de démarrage reflètent les investissements initiaux dans l'infrastructure juridique, financière et opérationnelle qui soutiennent la nature sans but lucratif du programme. Au 30 septembre 2025, la Corporation disposait de 4 M\$ en espèces. Aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée à ce jour.

Sur le plan opérationnel, la CGPAC se concentre sur l'expansion des programmes, l'amélioration de la mobilisation des demandeurs et la simplification de l'analyse des investissements et du contrôle diligent. Des partenariats stratégiques avec des groupes autochtones et des intervenants gouvernementaux soutiennent la réussite à long terme du programme et, à mesure que le portefeuille de garanties s'élargit et que les revenus tirés des commissions augmentent, et donc, que le programme évolue, la CGPAC sera en mesure de compenser les charges administratives et d'atteindre le seuil de rentabilité.

### Situation financière et résultats

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, la CGPAC est passée de la phase de démarrage à la prestation complète du programme, marquée par l'émission de sa première garantie d'emprunt de 400 M\$ pour le projet du pipeline Westcoast le 2 juillet 2025. À la fin du trimestre, l'actif total de 4,219 M\$ se composait de 4,021 M\$ en espèces et de 198 000 \$ en créances. Les produits différés s'élevaient à 3,967 M\$, reflétant les commissions de garantie reçues d'avance pour les engagements de garantie, tandis que les autres passifs s'élevaient à 6,303 M\$, soit 4,848 M\$ payables à la CDEV pour les charges d'exploitation engagées à ce jour et d'autres charges à payer de 1,455 M\$. Le capital social est demeuré à 1 000 \$ et le déficit accumulé s'est élevé à 6,052 M\$.

Le total des produits pour la période de neuf mois s'est élevé à 252 000 \$, soit 33 000 \$ en commissions de garantie, 198 000 \$ en commissions de suivi et 21 000 \$ en intérêts. Les charges d'exploitation ont totalisé 4,544 M\$, soit des honoraires et des frais de services-conseils de 2,262 M\$, des coûts des services partagés de 1,890 M\$ et d'autres charges administratives de 392 000 \$. Les coûts directs nets du programme étaient de 1,760 M\$. Le déficit net de la période s'est établi à 6,052 M\$.

## Rapport de gestion

---

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont été positifs, s'établissant à 4,021 M\$, soutenus par des augmentations des débiteurs, des produits différés et des créiteurs, et le solde de trésorerie à la fin de la période était de 4,0 M\$.

Ces résultats tiennent compte de certains coûts ponctuels liés à la mise en place du programme, puisque celui-ci en est à sa première année d'activité. Au fur et à mesure que le programme prendra de l'ampleur et que davantage de garanties seront émises, les revenus tirés des commissions devraient augmenter, ce qui aidera à compenser les charges administratives et à faire progresser l'organisation vers le seuil de rentabilité.

### Gestion des risques

La CGPAC est exposée aux risques de crédit, d'exploitation et de réputation qui sont inhérents aux programmes de garanties de prêts. Pour gérer ces risques, la Corporation effectue un contrôle diligent approfondi et une modélisation financière rigoureuse pour chaque demande, puis un suivi continu des projets garantis afin d'assurer le respect des clauses restrictives. La Corporation vise une diversification régionale et sectorielle de son portefeuille, dans les limites de l'admissibilité au programme, en examinant régulièrement les paramètres et les seuils de risque. Elle réalise un examen obligatoire du programme sur deux ans afin d'en évaluer l'efficacité globale et l'appétit pour le risque. La tolérance au risque du programme est calibrée de manière à soutenir les projets qui génèrent des flux de trésorerie prévisibles et stables, comme les services publics réglementés ou ceux qui sont assortis de conventions de soutirage à long terme, bien que les projets en démarrage ou à risque élevé soient généralement admissibles. Toutefois, le risque global du portefeuille devrait être raisonnable.

### Perspectives

Voici les priorités stratégiques de la CGPAC :

- constituer un conseil d'administration complet;
- embaucher une équipe de direction dévouée, notamment un chef de la direction et une équipe opérationnelle complète;
- ajouter au portefeuille plusieurs garanties de haute qualité provenant de divers secteurs et régions;
- atteindre le seuil de rentabilité à mesure que le programme évolue.

La CGPAC est bien placée pour jouer un rôle transformateur dans l'avancement de la participation économique des Autochtones au Canada et, ce faisant, la Corporation veillera à ce qu'il y ait une représentation autochtone appropriée au sein du conseil d'administration, de l'équipe de direction et dans l'ensemble de l'organisation. La première garantie de prêt a été émise, et d'autres demandes sont en cours d'examen, ce qui démontre un grand intérêt et un besoin important pour le programme. La Corporation continuera de perfectionner ses processus, d'élargir ses activités de sensibilisation et de collaborer avec ses partenaires fédéraux et provinciaux afin de maximiser son influence. Au cours des prochaines années, la CGPAC évaluera l'efficacité des programmes, la gestion des risques et la portée sectorielle, s'assurant ainsi que la Corporation demeure à l'écoute des besoins changeants des communautés autochtones et de l'économie canadienne.



**LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS  
POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA**

**États financiers intermédiaires**

**LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES  
AUTOCHTONES DU CANADA**

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025

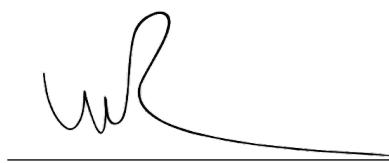
(non audité)

## LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA

État intermédiaire résumé de la situation financière  
(en milliers de dollars canadiens)  
(non audité)

	Note	30 septembre 2025	31 décembre 2024
<b>Actifs</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 021 \$	- \$
Débiteurs		198	-
À recevoir de la CDEV	4	-	1
<b>Total de l'actif</b>		4 219	1
<b>Passifs</b>			
À payer à la CDEV	4	4 848	-
Créditeurs		1 455	-
<b>Total des passifs financiers</b>		6 303	-
Produits différés	3	3 967	-
<b>Passifs nets</b>		10 270	-
<b>Actifs (passifs) nets</b>		(6 051)	1
<b>Les actifs (passifs) nets se composent des éléments suivants :</b>			
Capital social	5	1	1
Déficit accumulé		(6 052)	-
		(6 051) \$	1 \$

Au nom du conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

# LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA

État intermédiaire résumé des résultats  
 (en milliers de dollars canadiens)  
 (non audité)

	Notes	Trimestre clos le 30 septembre	Période de neuf mois close le 30 septembre
		2025	2025
<b>Produits</b>			
Commissions de garantie	<b>3</b>	33 \$	33 \$
Frais de suivi	<b>3</b>	198	198
Produits d'intérêts		21	21
<b>Total des produits</b>		252	252
<b>Charges administratives</b>			
Honoraires de services-conseils		2 262	2 262
Coûts de services partagés	<b>4</b>	1 890	1 890
Charges de bureau et frais généraux		179	179
Conférences et déplacements		129	129
Rémunération des administrateurs		84	84
<b>Total des charges administratives</b>		4 544	4 544
<b>Coûts directs du programme de garantie, montant net</b>			
		1 760	1 760
<b>Total des charges</b>		6 304	6 304
<b>Déficit de la période</b>		(6 052)	(6 052)
<b>Déficit accumulé</b>			
Déficit à l'ouverture de la période		-	-
<b>Déficit de la période</b>		(6 052)	(6 052)
<b>Déficit à la clôture de la période</b>		(6 052) \$	(6 052) \$

# LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA

État intermédiaire résumé des flux de trésorerie  
(en milliers de dollars canadiens)  
(non audité)

Période de neuf mois close  
le 30 septembre  
**2025**

## **Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :**

### **Activités d'exploitation**

Déficit	(6 052) \$
<b>Variations des éléments du fonds de roulement</b>	
sans effet sur la trésorerie :	
Augmentation des produits différés	3 967
Augmentation des débiteurs	(198)
Augmentation des montants à payer aux (à recevoir des) parties liées	4 849
Augmentation des créiteurs	1 455
	<b>10 073</b>
Variation de la trésorerie provenant des activités de fonctionnement	4 021

### **Activités de financement**

Capital social	-
Trésorerie à l'ouverture de la période	-
Variation de la trésorerie	4 021
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>4 021 \$</b>

## LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA

État intermédiaire résumé de la variation des actifs/passifs financiers nets  
(en milliers de dollars canadiens)  
(non audité)

	Trimestre clos le 30 juin <b>2025</b>	Période de neuf mois close le 30 septembre <b>2025</b>
Déficit pour la période	(6 052) \$	(6 052) \$
Augmentation (diminution) des actifs financiers	(6 052)	(6 052)
Actifs financiers nets à l'ouverture de la période	1	1
<b>Passifs financiers nets à la clôture de la période</b>	<b>(6 051) \$</b>	<b>(6 051) \$</b>

# LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 1. Entité présentant l'information financière et nature des activités

La Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (la « CGPAC » ou la « Corporation ») est une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »). La CDEV est pour sa part la propriété exclusive de Sa Majesté le Roi du chef du Canada (le « gouvernement » ou le « gouvernement du Canada »). En vertu d'un décret rendu par le gouverneur en conseil, la CDEV a constitué la CGPAC sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 16 décembre 2024. La Corporation est une société d'État mandataire et est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP »), mais elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La CGPAC est une filiale en propriété exclusive de la CDEV, mais elle n'a pas fait l'objet d'une consolidation avec la CDEV, car cette dernière n'est pas réputée en détenir le contrôle.

La Corporation a le mandat de mettre en œuvre le Programme de garanties de prêts pour les Autochtones (« PGPA »), tel qu'il a été annoncé dans le budget de 2024, qui fournit des garanties de prêts afin d'aider les groupes autochtones à obtenir du financement abordable et à devenir copropriétaires de grands projets à travers le Canada. Les activités de la CGPAC comprennent la rencontre de candidats, l'analyse d'investissements et le contrôle diligent, la négociation d'ententes de garantie, la recommandation de garanties de prêts pour approbation par le ministre des Finances et la gestion du portefeuille de garanties en cours.

Les garanties de prêts assurent que la dette sera remboursée par le gouvernement fédéral si l'emprunteur (les groupes autochtones) n'est pas en mesure de le faire. Aux termes de la *Loi no 1 d'exécution du budget de 2024*, le ministre des Finances prélève sur le Trésor et verse les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts relatifs aux garanties ainsi que les autres sommes nécessaires pour s'acquitter des obligations découlant de ces garanties, en cas de défaillance sur les prêts pour lesquels les garanties ont été émises. Voir la note 6 « Passifs éventuels ».

La Corporation utilise la méthode du recouvrement des coûts; l'échéancier de l'émission des garanties étant incertain, la CGPAC aura des besoins de fonds de roulement à court terme liés aux charges d'exploitation du programme. À la phase de démarrage, tous les besoins en trésorerie à court terme seront assumés par la CDEV, puis lui seront remboursés lorsque la trésorerie sera disponible grâce à la génération de produits des activités ordinaires liée à l'émission et au suivi de garanties.

La Corporation n'a pas préparé d'états financiers avant la période close le 30 septembre 2025, car elle a confirmé au cours du trimestre que les activités de la Corporation commenceront lors de l'émission de la garantie de prêts le 2 juillet 2025 et que les charges engagées à ce jour seraient présentées pour la même période. En conséquence, aucun chiffre comparatif n'a été présenté pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024.

# LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 2. Principales méthodes comptables

De l'avis de la direction, tous les ajustements jugés nécessaires pour la présentation fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Corporation ont été inclus. Les résultats d'exploitation pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 pourraient ne pas être indicatifs des résultats pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025.

### a) Base d'établissement

Les présents états financiers résumés intermédiaires ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP ») publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Les présents états financiers ont été établis au coût historique selon la méthode de la comptabilité d'engagement, à l'exception de l'information sur les flux de trésorerie.

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle pose des jugements et établisse des estimations et des hypothèses qui se répercutent sur l'application des méthodes ainsi que sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les présents états financiers, y compris les chiffres correspondants, ont été établis conformément aux NCSP publiées au moment de leur préparation.

### b) Comptabilisation des produits

Les produits tirés des transactions assorties d'obligations de service sont comptabilisés lorsque la CGPAC fournit le service à l'emprunteur.

La trésorerie reçue pour laquelle les biens ou les services n'ont pas été fournis ou les obligations de service n'ont pas été remplies est comptabilisée à titre de produits différés.

#### i. Commission de garantie de prêts

La CGPAC facture des frais de montage non récurrents relativement à l'émission de garanties de prêts. Les frais de montage couvrent les coûts liés à la prestation de services-conseils et à l'émission de la garantie de prêts à terme. Les frais de montage non récurrents sont comptabilisés sur la durée de la garantie de prêts. La trésorerie reçue pour laquelle les obligations de service n'ont pas été remplies est comptabilisée à titre de produits différés.

#### ii. Frais de suivi des prêts

La CGPAC effectue un suivi continu des prêts garantis afin d'évaluer le risque et la détérioration du crédit. Les commissions de suivi sont comptabilisées trimestriellement sur la durée de la garantie de prêt.

#### iii. Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont présentés dans les produits de la période au cours de laquelle ils ont été gagnés.

# LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### c) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts de tous les biens consommés et les services reçus au cours de la période de présentation de l'information financière sont passés en charges. Certains coûts directs du programme peuvent être recouvrés auprès des parties à l'accord, et sont présentés au montant net dans l'état des résultats.

### d) Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds déposés dans des comptes bancaires détenus auprès d'institutions financières canadiennes.

### e) Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au montant le plus bas entre le coût et la valeur recouvrable nette. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement est incertain.

### f) Garanties de prêts

Les garanties de prêts sont présentées en tant que passifs éventuels (note 6). Une provision pour pertes sur garanties de prêts est établie lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et est comptabilisée à titre de passif financier et à titre de charge dans l'état des résultats.

### g) Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, les crébiteurs et les charges à payer sont comptabilisés au coût amorti. Les garanties de prêts sont des instruments financiers.

### h) Apport du gouvernement et remboursement

L'apport du gouvernement correspond aux actions ordinaires émises à la CDEV, comptabilisées au coût, en fonction du produit reçu au moment de leur émission.

### i) Facteurs de risque financier

La nature des activités de la Corporation expose cette dernière aux risques qui sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur ses flux de trésorerie et sur l'état des résultats.

#### i. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Corporation subisse une perte financière si ses contreparties ne remplissent pas leurs obligations contractuelles. La CGPAC tente d'atténuer ce risque en procédant à un contrôle préalable rigoureux de tous les demandeurs de garanties, en exigeant des structures de projet cloisonnées et en surveillant la santé financière des projets garantis. Les garanties de prêts représentent la quasi-totalité du risque de crédit maximal. Au 30 septembre 2025, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée.

# LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la trésorerie ou les biens donnés en garantie soient insuffisants pour satisfaire aux obligations financières en temps opportun et de façon rentable. La CGPAC gère ses liquidités en utilisant le financement de la CDEV pour financer ses coûts de fonctionnement quotidiens, y compris les salaires, l'administration et la mise en œuvre du PGPA, ainsi que tous les coûts connexes liés à l'exécution du programme. La CGPAC reçoit de la trésorerie provenant des frais d'émission de la garantie, des frais de surveillance et des produits d'intérêts, ainsi que de la trésorerie provenant des coûts liés au projet remboursés. Voir la note 6 « Passifs éventuels ».

### j) Incertitude liée à l'évaluation

La préparation d'états financiers en temps opportun exige que la direction pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés des actifs et des passifs et les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. En appliquant ses méthodes comptables, la direction a posé certaines hypothèses relativement aux montants et au calendrier des paiements des garanties des prêts en fonction de ses flux de trésorerie projetés et de ses projections financières. La direction détermine la provision pour pertes sur les garanties de prêts, sur la base de l'évaluation du crédit de l'emprunteur et d'autres facteurs. La provision pour pertes sur les garanties de prêts repose sur des estimations et le calendrier des remboursements prévus par l'emprunteur. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée dans les périodes futures lorsque la différence sera connue.

## 3. Frais de garantie de prêts

Les garanties de prêt sont fournies conformément aux modalités énoncées dans les documents suivants :

- a) Chaque entente de garantie de prêts;
- b) Le Programme de garanties de prêts pour les Autochtones (« PGPA »).

En contrepartie des garanties de prêts, la CGPAC reçoit une commission de garantie de prêt et des frais de suivi trimestriels récurrents (collectivement, les « frais »). Les frais sont amortis sur la durée de la garantie de prêts.

Au 30 septembre 2025, il n'y a aucune indication qu'un paiement en vertu de la garantie de prêts est probable et, par conséquent, aucun passif n'a été comptabilisé dans les états financiers. La garantie de prêts est présentée à titre de passif éventuel conformément à la NCSP 3310 – voir la note 6.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, la CGPAC a émis une garantie de prêts.

# LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 4. Transactions entre parties liées

Les parties liées comprennent la CDEV et ses filiales, tous les ministères, organismes gouvernementaux et sociétés d'État du gouvernement du Canada, ainsi que les principaux dirigeants. Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et les hauts dirigeants de la Corporation.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, la CDEV a fourni des services à la Corporation d'une valeur totale de 1,89 M\$. De décembre 2024 au 30 septembre 2025, la CDEV a également assumé des coûts engagés par la CGPAC, notamment les honoraires et les frais de services-conseil, les charges de loyer et les frais généraux, ainsi que les charges liées à des conférences et à des déplacements. Au 30 septembre 2025, un montant de 4,848 M\$ était payable à la CDEV (1 000 \$ à recevoir de la CDEV au 31 décembre 2024).

Coûts de services partagés	Trimestre clos le 30 septembre 2025	Période de neuf mois close le 30 septembre 2025
<b>Salaires et avantages du personnel</b>		
Services de mise en œuvre et de conseil en financement	481 \$	481 \$
Mobilisation des Autochtones	344	344
Finances	224	224
Affaires juridiques	186	186
Ressources humaines	133	133
Communications	70	70
Autres	452	452
	1 890 \$	1 890 \$

## 5. Capital social

### a) Autorisé – nombre illimité d'actions ordinaires

### b) Émis et en circulation

Action ordinaire émise à l'intention de la CDEV	Nombre d'actions	Valeur
Solde au 31 décembre 2024 et au 30 septembre 2025	1	1 \$

# LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 6. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la Corporation peut faire l'objet de poursuites juridiques ou d'autres réclamations à son encontre.

Aux termes d'une entente datée du 2 juillet 2025, la CGPAC a fourni une garantie de prêt de 400 M\$ pour permettre à un consortium de groupes des Premières Nations de participer au pipeline Westcoast d'Enbridge (l'« émetteur »). Comme la CGPAC est une société d'État mandataire, l'obligation de la CGPAC en vertu de la garantie de prêt est effectivement souscrite par le gouvernement du Canada. À la date des présents états financiers, aucun manquement connu ne pouvait donner lieu à un remboursement anticipé de la garantie de prêt lié au pipeline Westcoast.

Au 30 septembre 2025, la CGPAC ne faisait l'objet d'aucune poursuite juridique, et il n'y avait aucun autre passif éventuel.

## 7. Approbation des états financiers

Le conseil d'administration de la Corporation a approuvé les présents états financiers le 18 novembre 2025.

## Administrateurs et dirigeants au 18 novembre 2025

<b>Conseil d'administration</b>	Michael Bonshor, MBA Elizabeth Wademan, CFA, IAS.A Dwight Ball	Président Administratrice Administrateur
<b>Dirigeants</b>	Annie Sismanian Tess Lofsky Carlos Gallardo Russ Wenman  Sébastien Labelle Ashley Payette	Chef des finances Vice-présidente, affaires juridiques Trésorier Vice-président, services de mise en œuvre et de conseil en financement Vice-président Secrétaire